Une plateforme de services coordonnés interdépartementales

Médico-social

Date de publication : 26 novembre 2025

Généralités

Objectif :

L'objectif est de décloisonner les services, coordonner les parcours et favoriser l'inclusion des jeunes principalement en milieu ordinaire, grâce à une plateforme unique, modulable et centrée sur les besoins des personnes accompagnées. La démarche repose sur deux principes : l'auto-détermination et la valorisation des rôles sociaux des enfants et des familles.

La plateforme, active sur deux départements, est désormais bien identifiée localement et collabore principalement avec l'Éducation nationale. Un travail de sensibilisation est en cours auprès des autres acteurs du droit commun.
Par la nature de leurs missions, certains dispositifs de la plateforme (PCPE, Pôle Ressources Handicap, Communauté 360) coopèrent plus facilement avec les acteurs du territoire.

Les PEP 73-74 mutualisent les partenaires des différents dispositifs pour renforcer les coopérations et favoriser la mutualisation des ressources, comme le montre le développement d'une formation sur la vie affective et sexuelle avec d'autres établissements.

La plateforme se compose de :
- 4 SESSAD
- 1 IME
- 1 UEMA (DIME avec un SESSAD et l'IME)
- 1 PCPE
- 1 Pôle ressources handicap
- 1 communauté 360
- 1 EMAS
- 1 EMAE en ULIS
- 1 DINA
- 1 Service d'Assistance Pédagogique À Domicile, à l'Hôpital ou à l'École (SAPADHE)
- 1 Une commission de parcours inclusifs (CPI)

Le passage en plateforme a permis de décloisonner les services des PEP 73-74, avec une entrée unique via la Comission des Parcours Inclusifs et une réorganisation progressive autour de pôles d'expertise. Elle facilite l'admission sur la plateforme et l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement.

Les coordinateurs de parcours, principalement issus de la filière éducative, assurent le lien principal avec les jeunes, recueillent leurs besoins et veillent à la cohérence de leur accompagnement.

L'utilisation des nomenclatures SERAFIN-PH structure le déploiement de la plateforme, garantissant l'adéquation des prestations aux besoins des personnes accompagnées. Les professionnels, formés à ce référentiel et partageant un langage commun, élaborent des projets personnalisés adaptés aux besoins éducatifs, médicaux et sociaux., dans une logique de parcours à 360°.

Par ailleurs, le déploiement de la plateforme a transformé l'organisation interne : des managers de services ont été recrutés pour renforcer la transversalité, avec l'objectif à terme de rendre l'organigramme plus souple et de favoriser l'autonomie des professionnels dans l'évaluation des pratiques d'accompagnement.

Enfin, le dispositif d'inclusion et d'accompagnement (DINA) créé en 2022, favorise l'inclusion dans les domaines du loisir, du

sport et de la culture. Le DINA propose également de l'appui-ressource (sensibilisation, formation) et de la mise à disposition de malles pédagogiques auprès des familles et des acteurs du territoire.

Etapes de mise en oeuvre

1) Réflexion interne (2018)
2) Sensibilisation et formation des professionnels
3) Création de la Comission des Parcours Inclusifs (2021)
4) Mutualisation des dispositifs et partenaires
5) Déploiement de la plateforme et adaptation continue

Essaimage

Les principaux leviers

Mobilisation des professionnels autour d'une vision partagée,
Formation des équipes aux nouvelles pratiques,
Implication active des familles dans la co-construction des parcours,
Élaboration d'outils d'évaluation adaptés et coconstruits.

Les principaux freins

Résistance au changement,
Exigence d'un pilotage fort et d'une implication managériale,
Adaptation continue des outils et des pratiques,
Coordination entre acteurs aux cultures différentes,
Maintien de l'engagement dans la durée.

Témoignages

> *La construction d'une plateforme ne doit pas retirer de l'expertise aux professionnels, l'enjeu est de mutualiser les ressources et d'intégrer de la transversalité.*
>
> **Pascal GIGNOUX, Directeur général des PEP SMB 73-74**

Contact

Une question ? Besoin d'informations ? Contacter l'établissement :

pascal.gignoux@pepsmb.fr

Les ressources

Temps

Projet long, nécessitant un déploiement progressif et un accompagnement au changement.

Beaucoup

Personnel (équipe projet, déploiement...)

130 professionnels impliqués, dont des coordinateurs de parcours et des managers de services pour assurer la transversalité.

Beaucoup

Des compétences en interne

Formation interne des équipes à la coordination, l'auto-détermination et la logique de parcours.

Beaucoup

L'établissement

Date de mise en œuvre : 9 novembre 2020

Durée du projet : 24 mois

Les PEP Savoie Mont-Blanc (PEP SMB 73-74) 74940

Type de structure : Médico-social

Obligation réglementaire : Oui

Recommandations des autorités publiques, critères IGAS, nomenclature SERAFIN-PH.

Déclenchement
La plateforme est issue d'une réflexion interne qui a débutée en 2018. La volonté de repenser l'offre de prestations a émané de nombreux professionnels souhaitant sortir d'un fonctionnement en silo. Les politiques publiques de transformation de l'offre et d'accès au droit commun ont conforté cette volonté de déployer une plateforme.

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

/10

Remplace une pratique existante

Des compétences externes (prestations externes)

Partenariats avec des acteurs du territoire et sollicitions pour des formations externes.

Beaucoup

Des équipements, du matériel

Adaptation des outils numériques et de suivi pour faciliter la coordination.

Beaucoup

Des financements (internes et externes)

Beaucoup

Parties prenantes associées

- ✓ Direction
- ✓ Administration
- ✓ Services techniques
- ✓ Professionnels
- ✓ Bénéficiaires
- ✓ Tutelles

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement

Les impacts

Sur l'environnement : Non évalué

Sur les professionnels : Impacts positifs

Montée en autonomie et en compétences des équipes, meilleure collaboration interdisciplinaire.

Sur les usagers : Impacts positifs

Accompagnement personnalisé, plus proche de leurs besoins et de leur domicile.

Sur l'organisation : Impacts positifs

Services décloisonnés avec une organisation plus souple et réactive.

Sur le médico-économique : Impacts positifs

Optimisation des ressources grâce à la mutualisation.